



Balade Artistique 2021

REGLEMENT

Article 1 : **OBJECTIF**

LAM propose un parcours d'art à Balma pour mettre à l'honneur les artistes professionnels et amateurs Balmanais ainsi que les adhérents de L'Art en Mouvement afin de les faire connaître et d'initier des rencontres artistiques.

Article 2 : **DEROULEMENT**

La manifestation est gratuite et se déroulera dans Balma avec des visites d'ateliers et d'expositions, en intérieur et/ou en extérieur le **dimanche 3 octobre 2021 de 10h à 18h**.

Article 3 : **INSCRIPTIONS**

Les artistes participants devront :

- habiter Balma ou être adhérent de l'Art en Mouvement
- avoir un atelier ou choisir un lieu d'exposition à Balma ; voir fiche d'inscription à retourner datée et signée avant le 30 juin 2021
- présenter des oeuvres personnelles et originales

Article 4 : **LIEUX D'INSTALLATION**

Les exposants se chargeront de mettre en place, de désinstaller leurs oeuvres et de laisser le lieu propre à la fin de la journée.

- Lieux privés : sans autorisation spéciale ; les installations peuvent se faire en atelier, dans un jardin privé ou dans un intérieur privé
- Lieux publics : sur les sentiers piétonniers et dans les jardins publics ; une autorisation spéciale est nécessaire, LAM se chargera des formalités.
- Local de LAM

Les artistes présentant leurs œuvres dans un lieu public pourront se regrouper pour assurer la continuité de la présence auprès des œuvres.

LAM s'assurera de la bonne répartition des artistes sur les différents lieux publics et pourra proposer une nouvelle répartition.

Article 5 : RESPONSABILITES

Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.

Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité. LAM se dégage de toute responsabilité en cas de vol, d'accident matériel ou corporel.

Les exposants devront être couverts par leur propre responsabilité civile et devront se mettre en conformité avec la réglementation, la fiscalité sur la vente des objets touchant à l'art.

Article 6 :

Le simple fait de participer à la présente manifestation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

NB : Si les conditions météorologiques sont défavorables, seuls les intérieurs ou les lieux à l'abri seront maintenus, quelques lieux de repli seront proposés.

LAM veillera à faire respecter le présent règlement, aussi, tout problème survenant le jour de la manifestation devra être immédiatement signalé aux contacts ci-dessous :

CONTACTS ORGANISATION :

- Nicole MIELLE-RABAT : 06 03 26 44 53
- Michel DUNAND : 06 75 25 33 21

L'Art en Mouvement

12, rue Paul Sabatier 31130 Balma

artenmouvement31@gmail.com